

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le mercredi 17 août 2005 à compter de 14 h 01 dans la salle des audiences publiques, bureaux de la CCSN au 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario).

Présents :

L.J. Keen, présidente

C.R. Barnes

J. Dosman

A. Graham

M.J. McDill

M. Taylor

M.A. Leblanc, secrétaire

J. Lavoie, avocat général

S. Gingras, rédactrice du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont : I. Grant et T. Schaubel

D'autres personnes contribuent à la réunion :

- Ontario Power Generation Inc. : T. Mitchell, M. Williams et S. Woods
- Bruce Power : F. Saunders

#### Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour révisé, CMD 05-M44, est adopté tel que présenté.

#### Présidente et secrétaire

2. La présidente agit à titre de présidente de la Commission.  
M. A. Leblanc fait fonction de secrétaire et S. Gingras est la rédactrice du procès-verbal.

#### Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
4. Depuis la réunion tenue le 29 juin 2005, les documents CMD 05-M43 à CMD 05-M49 ont été distribués aux commissaires. Des précisions sont données à leur sujet à l'Annexe A du procès-verbal.

Procès-verbal de la réunion du 29 juin 2005

5. Les commissaires approuvent tel quel le procès-verbal de la réunion de la Commission tenue le 29 juin 2005 (réf. CMD 05-M45).
6. En ce qui concerne le paragraphe 8 du procès-verbal au sujet de la découverte d'un colis suspect à la centrale nucléaire de Pickering, la Commission demande des renseignements sur l'état de l'enquête policière. Le personnel de la CCSN répond que l'enquête se poursuit et qu'aucune date précise n'a été donnée pour la conclusion de l'enquête. Il informera la Commission des développements lorsque l'information sera disponible.

**SUIVI**Rapport sur les faits saillants

7. Le personnel soumet le Rapport sur les faits saillants (RFS) n° 2005-06 (CMD 05-M46). Les renseignements suivants sont présentés verbalement pendant la réunion.
8. En ce qui a trait au point 4.1.1 du CMD 05-M46 concernant le fait qu'aucune génératrice de secours était disponible pendant une certaine période de temps aux tranches 7 et 8 de la centrale de Pickering-B, OPG présente un résumé des récents événements et des mesures qui seront prises pour éviter que cela ne se reproduise.
9. Le personnel de la CCSN approuve le résumé et l'évaluation des événements présentés par OPG et indique qu'il surveille les progrès d'OPG concernant les mesures d'atténuation prises et l'enquête en cours pour déterminer la cause profonde.
10. En réponse à une question de la Commission sur la fréquence de tests des génératrices de secours, OPG explique que les génératrices sont normalement testées aux trois semaines. Elle ajoute que, en réponse à cet événement, la fréquence de test pour la génératrice-3 a été augmentée; la génératrice est maintenant testée toutes les semaines par mesure de prévention.
11. OPG mentionne que, bien que la non-disponibilité des génératrices de secours ait grandement contribué à la réduction temporaire de sa défense en profondeur, d'autres sources d'alimentation d'urgence étaient disponibles, au besoin. La Commission demande combien de temps il faudrait pour que cette alimentation d'urgence soit mise en place. OPG estime qu'il faudrait entre vingt et trente minutes pour diagnostiquer le problème et basculer complètement les activités nécessaires.

12. La Commission demande si le problème de relais électrique qui a causé la défaillance des génératrices de secours serait dû à des mauvaises conditions de stockage. OPG répond que les problèmes ne sont pas attribués à l'environnement de stockage, mais plutôt à la qualité de fabrication. Elle ajoute qu'elle a changé de vendeur pour ce type d'équipement afin de régler les problèmes de qualité.
13. En réponse à des questions de suivi de la Commission, OPG a vérifié qu'elle a bien enlevé tous les relais potentiellement défectueux de la centrale nucléaire de Pickering et s'assurera que les autres centrales seront informées du problème au moyen de leur Programme d'expérience en exploitation.
14. La Commission demande à OPG et au personnel de la CCSN de lui présenter plus d'information à ce sujet, lors d'une future réunion de la Commission, lorsque les causes profondes de cet incident auront été déterminées, et de lui fournir des détails sur les mesures d'atténuation requises, le cas échéant.
15. En plus des points mentionnés dans le RFS n° 2005-06 (CMD 05-M46), le personnel de la CCSN fait état verbalement des événements du 6 août 2005. La tranche 8 de la centrale nucléaire de Pickering s'est arrêtée en raison d'un technicien qui réalisait des travaux sur le mauvais canal d'instrumentation du système d'arrêt 2. Pendant la remise en service de la tranche 8, il y a eu défaillance du système électrique ce qui a causé une perte partielle de la puissance de classe 4 et a déclenché à nouveau le système d'arrêt du réacteur. Le personnel de la CCSN mentionne également qu'OPG a remplacé le composant du combustible et a remis la tranche en service. L'enquête d'OPG sur cet événement n'a pas encore permis de déterminer la cause de la défaillance de l'équipement électrique.
16. OPG mentionne que, bien qu'elle pourrait ne pas être en mesure de déterminer la cause directe de la défaillance, elle a installé de l'équipement de surveillance supplémentaire sur le système afin de détecter toute réapparition du problème. OPG s'affaire à inspecter les relais semblables sur les autres tranches. Elle souligne qu'il n'y a eu aucun risque pour les employés ou le public à la suite de cet événement.
17. Toujours dans le cadre du RFS verbal, le personnel de la CCSN fait référence à une récente annonce faite par Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick (Énergie nucléaire NB) concernant la remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le personnel indique que Énergie nucléaire NB a déjà terminé certains des travaux préparatoires et que la panne prévue d'entretien pour la

**SUIVI**

remise à neuf commencera en 2008. Il examine actuellement le projet d'Énergie nucléaire NB et s'affaire à élaborer des plans de surveillance de la réglementation appropriés.

18. Le personnel de la CCSN mentionne également que Énergie nucléaire NB a demandé un court prolongement du permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau, que le fonctionnaire désigné a approuvé. Cette prolongation a pour but de permettre à Énergie nucléaire NB de présenter une demande plus complète concernant la remise à neuf proposée. Donc, les audiences concernant le renouvellement du permis d'exploitation auront lieu au printemps 2006 plutôt qu'à l'automne 2005.

#### Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

19. En ce qui a trait au Rapport d'étape sur les centrales nucléaires (CMD 05-M47), le personnel de la CCSN présente l'information suivante pendant la réunion :

- Le fonctionnaire désigné a approuvé la demande d'OPG visant à retirer la tranche 1 de Pickering-A de l'état d'arrêt garanti puisque OPG a mis en place avec succès toutes les conditions préalables indiquées à la condition 12 de son permis d'exploitation. La tranche 1 fonctionne maintenant à faible puissance. OPG doit démontrer qu'elle a mis en oeuvre d'autres conditions préalables avant de pouvoir exploiter le réacteur à une puissance plus élevée.

#### Compte rendu sur les mesures prises à la suite de l'inspection d'incendie réalisée à Bruce-A le 16 février 2005

20. En réponse à une demande formulée par la Commission le 19 mai 2005, le personnel de la CCSN présente le CMD 05-M48 sur l'état des questions relatives à la protection contre les incendies à la centrale de Bruce-A. Le personnel de la CCSN est satisfait des mesures prises jusqu'à maintenant par Bruce Power et du plan d'action que Bruce suit en vue de terminer les travaux en cours.
21. Bruce Power mentionne qu'elle a modifié ses procédures afin d'éviter des accumulations similaires dans l'avenir.
22. En faisant référence aux photographies « avant » et « après » de l'aire de stockage des fûts vides, la Commission demande pourquoi il semble y avoir peu ou pas de changement. Bruce Power explique que les photographies illustrent les mesures correctives qu'il a à mettre en place dans cette zone. Elle explique aussi qu'elle s'affaire

à construire un nouvel édifice de stockage des fûts, qui ne sera pas terminé avant le début de 2006.

23. En réponse aux commentaires de la Commission sur le manque apparent de sensibilité de la haute direction de Bruce Power face à ce problème, Bruce Power indique qu'elle partage la déception de la Commission à cet égard et que des mesures sont prises pour améliorer la production de rapport et la supervision de la gestion.

#### **Clôture de la réunion publique**

24. La portion publique de la réunion prend fin à 14 h 56.

#### **Rapport d'étape sur les mesures de sécurité à Gentilly-2**

25. En ce qui a trait au CMD 05-M49, le personnel de la CCSN présente le rapport d'étape sur les mesures de sécurité au site de Gentilly d' Hydro-Québec. Le rapport contient des renseignements de sécurité réglementés, donc cette portion de la réunion a lieu à huis clos.

---

*Présidente*

---

*Rédactrice du procès-verbal*

---

*Secrétaire*

ANNEXE A

CMD	DATE	No. dossiers
-----	------	--------------

05-M43	2005-07-12	(1-3-1-5)
--------	------------	-----------

Avis de convocation de la réunion du 17 août 2005

05-M44	2005-08-02	(1-3-1-5)
--------	------------	-----------

L'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenu le mercredi 17 août 2005, dans la salle des audiences publiques, au 14<sup>e</sup> étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)

05-M45	2005-08-02	(1-3-1-5)
--------	------------	-----------

Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission du 19 juin 2005

05-M46	2005-07-28	(1-3-1-5)
--------	------------	-----------

Rapport des faits saillants no. 2005-6 pour la période du 10 juin 2005 au 28 juillet 2005

05-M47	2005-07-28	(1-3-1-5)
--------	------------	-----------

Rapport d'étape sur les centrales nucléaires pour la période du 10 juin 2005 au 28 juillet 2005

05-M48	2005-08-02	(26-1-0-0-0)
--------	------------	--------------

Mise à jour sur les mesures qui découlent de l'inspection de protection-incendie de Bruce-A, qui a lieu le 16 février 2005

05-M49	2005-07-15	(1-11-27-6)
--------	------------	-------------

Rapport d'étape concernant les mesures de sécurité à gentilly-2 mise en application de la norme S-298 (Contient des renseignements réglementés qui portent sur la sécurité)